



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet

Question écrite n° 33747

Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conclusions d'un rapport à destination du Gouvernement établissant le grave retard de la France en matière d'Internet. Le rapport de M. Abramatic confirmerait que la France a pris du retard par rapport aux Etats-Unis mais également par rapport à ses concurrents européens. Il ressort que la réussite du développement passe principalement par l'esprit de compétition et un environnement favorisant la dérégulation. Si la place d'un Etat dans un tel développement n'est pas exclu, encore faut-il que ses investissements soient conséquents. C'est pourquoi il lui demande des précisions sur l'état d'avancement du réseau français de recherche Rénater et si le Gouvernement compte s'impliquer plus avant dans ce réseau.

Texte de la réponse

Le Gouvernement s'implique dans le développement du réseau Rénater. Cet engagement s'est traduit encore récemment par un ensemble de mesures annoncées lors du comité interministériel sur la société de l'information (CISI) qui s'est tenu le 10 juillet. Le réseau national pour la recherche et l'éducation, Rénater, est passé en 1999 de 10 à 155 Mbits/s. L'objectif est maintenant de franchir une étape supplémentaire avec le déploiement de Rénater 3, réseau Internet de nouvelle génération en France, interconnecté aux réseaux européens du même type. Rénater 3, entièrement en fibre optique, aura un débit de 2,5 Gbits/s en 2000 et utilisera le protocole Ipv6. Par ailleurs, la liaison de Rénater avec les Etats-Unis, actuellement à 155 Mbits/s, atteindra 622 Mbits/s en septembre 2000 et 2,5 Gbits en janvier 2002. S'agissant du déploiement régional, l'objectif du Gouvernement est de raccorder, d'ici à 2002, les universités et centres de recherche à Rénater avec des liaisons à 155 M/bytes. En Europe, Rénater 3 sera interconnecté avec les différents réseaux nationaux pour l'éducation et la recherche grâce au réseau européen Géant de capacité égale à 2,5 Gbits qui succédera au réseau européen TEN-155. Enfin, alors que l'année 1999 a connu une accélération des investissements dans les centres de calcul nationaux et locaux, et que chacun des grands centres nationaux offre désormais une puissance de calcul de plusieurs centaines de GigaFlops, l'évolution de Rénater vers les très hauts débits va permettre une utilisation accrue de ces capacités de calcul dans les grands secteurs scientifiques : dynamique moléculaire, biologie et génomique, climat et environnement, mécanique des fluides et turbulence...

Données clés

Auteur : [M. Olivier de Chazeaux](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33747

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 1999, page 4788

Réponse publiée le : 11 septembre 2000, page 5262